

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 DECEMBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-05-12 - COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – AVENANT N° 07 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE

DATE DE CONVOCATION : 7 DECEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patricia WINIARSKI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants.

Considérant qu'au fur et à mesure de l'exécution du contrat de concession – délégation de service public pour l'exploitation du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, doivent être pris en considération :

- des adaptations/ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions de l'offre (Adaptations/ajustements du réseau de bus),
- des adaptations/ajustements financiers justifiés par des évolutions du compte d'exploitation prévisionnel (Adaptations/ajustements des recettes d'exploitation – recettes tarifaires),

Ce septième avenant porte sur deux types d'évolution :

- **Evolution des services :**

- Ajout à compter du 5 juin 2023 d'une nouvelle desserte TAD 11 (du lundi au vendredi – 2 allers et 2 retours) englobant les communes du Nord Toulouais – dans un schéma en étoile avec un regroupement à Domèvre-en-Haye et d'une nouvelle ligne régulière 46 de Domèvre-en-Haye jusqu'à la gare routière de Toul (du lundi au vendredi – 6 rotations par jour – 3 le matin et 3 l'après-midi) ;

- Suppression à compter du 03 juin 2023 (fréquentation minimale) de la prestation de transport de la ligne 35 (créée par avenant n° 04 à compter du 07 juin 2022) pour assurer la desserte de la Clinique Boucles de la Moselle (du lundi au samedi) ;

- Ajout de cette desserte de la Clinique Boucles de la Moselle dans le cadre du circuit du TAD 2 ;

Ces modifications de service représentent, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la CC2T au délégataire de +0,22%.

- **Evolution des recettes :**

Suite aux adaptations/ajustements du réseau de bus en partie I, le concessionnaire s'engage sur un complément de recettes tarifaires prévisionnelles au titre de la nouvelle ligne 46 : 50,00 €/mois (sur la base tarifaire de 1,10 € du Pass Solo unité) soit 600,00 € en 2024 et en 2025.

Cet ajustement équivaut, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, à un ajustement de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la CC2T au délégataire de -0,01%.

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par le service de la Mobilité pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2019_05_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire ;

Vu le projet d'avenant n° 07 conduisant à une hausse contractuelle de la SFE de +7,56% sur la totalité du contrat hors méridien, dont +0,21 % au titre de l'avenant n° 07 ;

Vu la saisine à émettre un avis de la Commission de Délégation de Service Public dédiée à la mobilité qui se réunira le 6 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Adopter le projet d'avenant n° 07 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, et autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant ainsi que tout document afférent,**
- **De prendre en compte l'impact financier sur l'exercice budgétaire correspondant au budget annexe mobilité.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 19/12/2023 à 11h39

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20231214-2023_05_12-